

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

CABINET DU MINISTRE

OPERATION CAMEROUN-BAD-BIT-UNFPA

PROJET D'APPUI A LA PROMOTION
L'ENTREPENARIAT ET A L'AMELIORATION
DES COMPETENCES EN SOUTIEN A
L'INDUSTRIALISATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT
AND VOCATIONAL TRAINING

MINISTER'S CABINET

COOPERATION CAMEROUN-ADB-BIT-UNFPA

SUPPORT PROJECT FOR THE PROMOTION
OF ENTREPRENEURSHIP AND
SKILLS ENHANCEMENT IN SUPPORT OF
UNINDUSTRIALISATION

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

1. La République du Cameroun a reçu un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement pour financer la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Promotion de l'Entreprenariat et à l'Amélioration des Compétences en soutien à l'Industrialisation ou « PEAC ».
2. Le Projet pour lequel le financement est accordé a pour objectif de développer les compétences nécessaires aux besoins de l'économie en vue de la promotion des emplois des jeunes et des femmes dans les secteurs de BTP, du Transport, de l'Energie et un secteur transversal concernant les TIC. A terme, il devra contribuer au déblocage des contraintes majeures qui freinent le développement de l'écosystème de formation et d'entreprenariat des jeunes et des femmes dans le pays. De manière spécifique, le Projet vise à : (i) renforcer le système national de formation professionnelle à travers une implication accrue du secteur privé productif ; (ii) faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans l'industrie et en particulier dans les secteurs BTP, Transports, Energie, TIC et les métiers verts à travers la promotion de l'entreprenariat et l'auto-emploi productif ; (iii) améliorer la compétitivité des entreprises et (iv) renforcer les capacités institutionnelles des acteurs.
3. Le Projet sera exécuté à travers les composantes suivantes :
 - (i) Renforcement du système national de formation professionnelle ;
 - (ii) Promotion de l'entreprenariat et de la compétitivité des entreprises ;
 - (iii) Coordination et gestion du projet.
4. Les modes d'acquisition prévus pour les services financés au moyen du fonds alloué au projet sont stipulés ci-après :
 - 4.1 Les acquisitions des travaux et des biens ci-après se feront selon le Système de Passation des Marchés du Pays (SPMP) :

L'acquisition des travaux suivants : Réhabilitations CFPE Sangmélima, CFPE Douala, CFPE Limbé, et CFPR DE Buea et du CMTP Akonolinga.

Biens

L'acquisition des biens suivants : (i) véhicules du projet ; (ii) matériel informatique et bureautique ; (iii) mobilier de bureau ; (iv) autres équipements divers en faveur de la coordination nationale du projet et de l'administration sectorielle.

4.2 Les transactions suivantes feront usage des Méthodes et Procédures d'Acquisition de la Banque (MPAB) :

Travaux

Il s'agit des constructions de 05 centres : CNCQ Yaoundé, Village des métiers Soa, CFM Akonolinga, CFM Kribi et CFM de Kousseri.

Biens

Il s'agit entre autres des équipements de : (i) 5 centres construits (CNCQ Yaoundé, Village des métiers Soa, CFM Akonolinga, CFM Kribi, et CFM Kousseri) ; (ii) incubateurs : Ecoles polytechniques de Douala, Maroua, Yaoundé, CFPE Douala, CFPE Limbé, CFPE Sangmélima, et Pépinière d'Edéa ; (iii) équipements complémentaires dans l'Extrême-Nord : CMPJ Kaelé, CMPJ Guidages , CPFF Maroua, et 5 centres d'alphabétisation et (iv) équipements complémentaires : CFPE Sangmélima, CFPE Douala, CFPE Limbé , CFPR Buéa, CFE COMETAL et CMTP Akonolinga.

Services des consultants

Il s'agit entre autres et de manière non limitative de :

- a. Consolidation des études techniques Phase 2 du PEAC, y compris élaboration des DAOs des travaux , études techniques, environnementales et sociales, CFM de Kousseri et suivi et contrôle des travaux ;
- b. Elaboration des curricula, référentiels, manuels de formation et formation des formateurs ;
- c. Elaboration de plan de communication, supports de communication-films documentaires sur le projet et les success-stories ;
- d. Elaboration des spécifications techniques des équipements et matériel didactique du centre de formation et équipements professionnels des incubateurs cibles, élaboration des DAOs et maîtrise d'œuvre ;
- e. Etude sur l'opérationnalisation du partenariat école-entreprise, y compris la gouvernance et l'efficacité des centres publics de formation, élaboration d'un modèle économique pour trois centres prévus en mode de gestion délégué au secteur privé et étude sur le dispositif privé de formation professionnelle et proposition des réformes ;
- f. Mise en place d'un dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales (GPEC-T), élaboration du modèle économique des incubateurs cibles (centres publics et GFAC) et

renforcement des capacités des personnels et opérationnalisation du Cadre National de Certification et de Qualification ;

- g. Elaboration manuel de procédures administratives et financières ;
- h. Evaluation mi-parcours et finale du projet (rapport d'achèvement du projet) ;
- i. Recrutement du personnel de l'UGP (Coordonnateur, Expert suivi évaluation et communication, Spécialiste en passation des marchés et assistant, Expert en infrastructure, Responsable administratif et financier, Comptable, Chauffeurs, Assistant administratif).

4.3 Quelques activités seront mise en œuvre par entente directe avec les institutions ci-après.

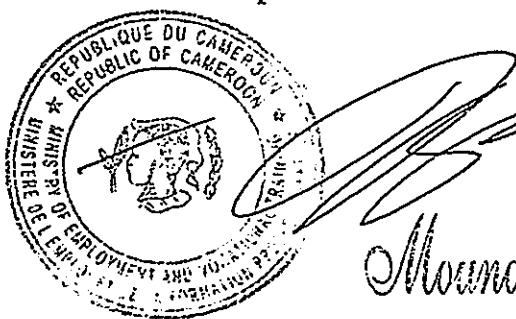
Il s'agit du (i) BIT pour la promotion de la culture entrepreneuriale ; de (ii) l'UNFPA pour l'amélioration des connaissances et pratiques de santé sexuelle et de reproduction chez les jeunes ; du (iii) MIPROMALO pour la formation en matériaux locaux et du (iv) JFN (Centre d'innovation et d'entreprenariat) pour la formation en innovation.

- 5. Les acquisitions des biens et travaux par Appel d'Offres Ouvert (AOO) et les Services des Consultants financés par la Banque se feront conformément aux Règles et Procédures de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux ou, selon le cas aux Règles et procédures de la Banque pour l'utilisation des Consultants.

Les acquisitions des biens et travaux par Appel d'Offres National (AON) se feront conformément à la législation nationale sur les marchés publics.

- 6. Les Termes de Références, Avis à Manifestation d'intérêt et Demandes de Propositions relatifs à ces services et les Dossiers d'Appels d'Offres pour les biens seront disponibles et/ou publiés à partir du mois d'octobre 2025.
- 7. Les Prestataires des services et Fournisseurs intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-après :

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle



Le Ministre de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle A.I.

Moumouna Tchoutou